



## PROCÈS VERBAL DE PROCLAMATION DES RÉSULTATS

ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS DU COLLEGE B DU  
CONSEIL DE L'UFR SCIENCES  
SCRUTIN DU MARDI 27 MARS 2018

**Vu** le Code de l'Education,

**Vu** les statuts de l'Université de Montpellier,

**Vu** les statuts de l'UFR Sciences,

**Vu** les décisions n°2018-60-UM, n°2018-205-UM et n°2018-243-UM,

**Vu** les procès-verbaux de constatation des opérations de vote et de dépouillement du 27 mars 2018,

Le Président de l'Université, en vue de procéder à la proclamation des résultats du scrutin du **mardi 27 mars 2018** a procédé à la vérification du procès-verbal susvisé et a arrêté comme suit les résultats de ce scrutin :

Nombre de sièges à pourvoir	10
Nombre d'électeurs inscrits	309
Nombre de votants (A)	175
Nombre de bulletins blancs (B)	2
Nombre de bulletins nuls (C)	3
Nombre de votes valablement exprimés (D = A - B - C)	170

Nom des listes	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges obtenus
Liste Unitaires et Solidaires	41	2
Alter FDS	48	3
Une Faculté des Sciences Ambitieuse et Attractive	81	5

En conséquence, le Président de l'Université de Montpellier proclame élus :

➤ **Pour la liste : Liste Unitaires et Solidaires**

- > Christine LEREDDE
- > Constantin VERNICOS

➤ **Pour la liste : Alter FDS**

- > Alban MANCHERON
- > Vanessa LLERAS
- > Marc ROLLAND

➤ **Pour la liste : Une Faculté des Sciences Ambitieuse et Attractive**

- > Anne-Muriel CHIFOLLEAU
- > Emilien AZEMA
- > Fleurice PARAT
- > Richard ARINERO
- > Béatrice ROY

Conformément aux articles D719-39 et D719-40 du Code de l'Education, toutes contestations présentées par les électeurs, le Président de l'Université ou le Recteur doivent être formulées par courrier à l'attention de la Commission de contrôle des opérations électorales de l'Université de Montpellier (adresse postale : *Tribunal administratif de Montpellier – Commission de Contrôle des opérations électorales de l'Université de Montpellier – 6, rue Pitot – 34063 Montpellier Cedex 2.*). La commission doit être saisie dans un délai maximum de cinq jours après la proclamation des résultats.

Fait à Montpellier, le 28 mars 2018.

Le Président de l'Université de Montpellier

The seal of the University of Montpellier is circular with a serrated edge. It features a central emblem of a mountain peak. The text 'UNIVERSITE' is written along the top inner edge, and 'MONTPELLIER' along the bottom inner edge. A blue ink signature is written across the seal.

Philippe AUGÉ